

Hébert; Adrien Duchesne, chirurgien et sa femme. Ces différentes familles formaient un contingent de vingt-un. D'après mes calculs, trente-quatre personnes d'origine française demeurèrent au pays, après le départ de Champlain et des missionnaires, en 1629. Sur ce nombre, il y avait huit interprètes et cinq français. Interprètes: Etienne Brûlé, Nicolas Marsolet, Thomas Godefroy, Jean Godefroy, François Marguerie, Jacques Hertel, Gros-Jean et Jean Nicolet. Les cinq autres étaient: Le Baillif, Pierre Reye, Froidemouche, Lecoq, et l'homme de Pivert.

CHAPITRE V

Privilège de traite accordé pour un an à Guillaume de Caën. — Emery arrêté à Québec en 1631. — Revient en 1632. — Champlain nommé gouverneur de la Nouvelle-France. — Arrivé à Québec en 1633. — Compagnie particulière formée au sein de la compagnie des Cent-Associés. — Abuse de son privilège. — Anglais et autres font la contrebande dans le bas du fleuve. — Champlain fixe l'îlet de Richelieu comme rendez-vous général des sauvages. — Les commis de la nouvelle société. — François de Ré, sieur Gand. — Son éloge. — Sa charité. — Sa piété. — Il est le bras droit des Jésuites. — Sa mort et sa sépulture. — Résumé historique de la traite jusqu'en 1666. — Les coureurs de bois. — Magnifique éloge du dévouement des missionnaires par un protestant.

I

L'édit de création de la compagnie des Cent-Associés révoquait tous les privilèges de traite accordés à Guillaume de Caën et aux membres de la compagnie de Montmorency. Cependant le cardinal de Richelieu leur avait permis le commerce des pelleteries, pour une année encore, afin de les indemniser des pertes qu'ils prétendaient avoir subies par le retrait de leur charte. Aussi ne doit-on pas être surpris de voir Emery de Caën revenir au Canada à plusieurs reprises après 1628. L'année de la chute de Québec, le neveu de Guillaume de Caën, remontant le Saint-Laurent pour ramener les commis en France et faire un charge-